

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NISSAN LEZ ENSERUNE DU 27 JUIN 2008

Présents : M. BERRAH Bruno – M. BOUCABELLE Yves – M. CANO Joseph – M. CROS Pierre – Mme DANOY Hélène - Mme DESGARCEAUX Valérie – M. DRAPIE Denis – M. DUVIVIER Yannick – M. FROISSART Pascal - M. GALTIER Thibault – M. LAMBERT Ludovic – Mme LAURENS Danièle - M. LOPEZ Cyril – Mme RODIERE Yannick – Mme ROUAIS Laurence - Mme SUAU Claude – M. VOINOT Bernard

Procurations : Mme ALBERT Catherine à Mme ROUAIS Laurence - M. GAY Philippe à M. LAMBERT Ludovic – M. MARTINEZ Antoine à M. CANO Joseph – M. PERALDI Michel à M. LOPEZ Cyril - M. VICENTE Christian à M. Pierre CROS

Absents : Mme Anita SAZARIN

Secrétaire de séance : Mme Hélène DANOY

ORDRES DU JOUR :

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Dans le cadre de l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, qui aura lieu le 21 septembre 2008, un bureau électoral composé de Pierre CROS, Maire et président du bureau, et de Messieurs Yves BOUCABELLE, Pascal FROISSART, Cyril LOPEZ et Ludovic LAMBERT, a été constitué. Madame Hélène DANOY a été désigné comme secrétaire. Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du Code électoral, le conseil municipal devait élire sept délégués et quatre suppléants parmi ses membres.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Une liste s'est portée candidate pour l'élection des délégués :

la liste « Des délégués titulaires de Nissan Lez Ensérune » composée de : Pierre CROS, Thibault GALTIER, Yannick RODIERE, Ludovic LAMBERT, Pascal FROISSART, Joseph CANO et Bernard VOINOT.

Une liste s'est portée candidate pour l'élection des suppléants :

La liste « Des délégués suppléants de Nissan Lez Ensérune » composée de : Yves BOUCABELLE, Catherine ALBERT, Hélène DANOY, Bruno BERRAH.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans le réceptacle prévu à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des délégués :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont été élus au 1^{er} tour de scrutin et ont déclaré accepter leur mandat de délégués du conseil municipal :

Pierre CROS (22 voix), Pascal FROISSART (22 voix), Bernard VOINOT (22 voix), Joseph CANO (22 voix), Thibault GALTIER (22 voix), Yannick RODIERE (22 voix), Ludovic LAMBERT (22 voix).

Les conseillers ont ensuite procédé à l'élection des suppléants.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	22
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Ont été élus au 1^{er} tour de scrutin et ont déclaré accepter leur mandat de suppléants:

Yves BOUCABELLE (22 voix), Catherine ALBERT (22 voix), Bruno BERRAH (22 voix), Hélène DANOY (21 voix).

Le président a déclaré le scrutin clos. Les membres du bureau et le secrétaire ont procédé à la signature du procès verbal dressé en triple exemplaire.

**Attribution du marché
d'acquisition du mobilier de
la salle multiculturelle**

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 16 mai 2008 par laquelle il avait été autorisé à lancer une consultation, par la publication d'un avis d'appel à concurrence, pour l'acquisition du mobilier de la salle multiculturelle. Il rappelle que ce marché de fournitures est passé sous la forme de la procédure adaptée. Cinq entreprises ont répondu à cet avis. Monsieur le Maire présente les candidatures et offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la SAS COMAT et VALCO, située à Montagnac (34), pour une offre de 24.760,00 € H.T, soit 29.612,96 € TTC. Il autorise Monsieur le Maire à signer avec cette société l'acte d'engagement et toutes les pièces du marché. Les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus à l'opération n° 150 « Acquisition matériel ».

Questions diverses

➤ **Contrat avec un groupe de musiciens pour une soirée d'août**

Monsieur le Maire propose au conseil de faire venir un groupe de musiciens de jazz pour animer le village un soir du mois d'août. Le groupe JAZZ BAND de NIMES se propose de jouer le samedi 23 août 2008, pour un tarif de 1.950 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec le JAZZ BAND DE NIMES. **Les crédits nécessaires** au paiement de cette prestation sont prévus à l'article 6232 du budget primitif 2008.

➤ Monsieur Bruno BERRAH, conseiller municipal délégué, propose de réfléchir sur un tarif de location de la salle multiculturelle, car des particuliers souhaiteraient la réserver pour l'été 2009. Le conseil préfère d'abord réfléchir à l'utilisation de la salle avant de se prononcer sur les conditions de sa location.

